

N° 2023-06-30/05

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 juin 2023**

Objet : Renouvellement du dispositif relatif au conseiller numérique

Rapporteur : Monsieur le Maire

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>23-06-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le 30 juin à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>23-06-2023</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Frédérique SARRAU, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Véronique HUYNH, M. Frank MARQUET, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Lorraine WEISS, Mme Françoise GAULIER, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 21</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés : Madame Isabelle BOURGEONNIER donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Madame Maguy RAGOT-VILLARD donne pouvoir à Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU Monsieur Bruno GUILLON donne pouvoir à Madame MESSINA- DOMINIONI Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Pierrette MAZERY donne pouvoir à Madame Frédérique SARRAU Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER Monsieur Rémy JOURDAN donne pouvoir à Madame Véronique HUYNH</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>05-07-2023</p>	<p>Absents :</p>

Accusé de réception en préfecture
Mme Elisabeth VIVONNE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers
078-217801174-20230706-2023-06-30-05-DE
municipaux présents au moment du vote.
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

2023-06-30/05 RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF RELATIF AU CONSEILLER NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif aux contrats de projet dans la fonction publique,

Vu la délibération 2021-05-31/09 du 31 mai 2021 créant le poste non permanent de rédacteur en contrat de projet pour un conseiller numérique pour une durée de 2 ans, du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2023,

Considérant la nécessité de continuer à proposer des solutions d'accompagnement au numérique aux administrés ainsi qu'aux agents municipaux,

Considérant que depuis 2 ans la ville de Buc, qui milite en faveur de l'inclusion numérique, a organisé des ateliers en adéquation avec les besoins des administrés pour favoriser la montée en compétence numérique ;

Considérant la poursuite du soutien financier de l'État pour permettre la durabilité de ce dispositif,

Considérant que les contrats de projet peuvent être signés dans les limites de 6 ans maximum,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

ADOpte la proposition de maintenir le poste non permanent de Rédacteur (Catégorie B) à temps complet en contrat de projet pour un conseiller numérique dans le cadre de la reconduction du dispositif d'État dénommé Conseiller numérique France Services,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2023, et suivants ;

PRECISE que ce poste est renouvelé pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

078-217861174-20230706-2023-06-30-15-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 06/07/2023
Rendu exécutoire le : 06/07/2023

Le Secrétaire de séance
Mme Elisabeth MORELLI



Buc, le 5 juillet 2023

Le Maire
Stéphane GRASSET

Eselli

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230706-2023-06-30-05-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023








Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20230706-2023-06-30-05-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Bilan d'activité Conseiller numérique



Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à



-  Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
-  Naviguer sur Internet
-  Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
-  Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
-  Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.
-  Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
-  Apprendre les bases du traitement de texte

Le conseiller numérique peut aussi aider l'utilisateur à



Echanger avec ses proches (messagerie électronique, réseaux sociaux, messagerie instantanée)



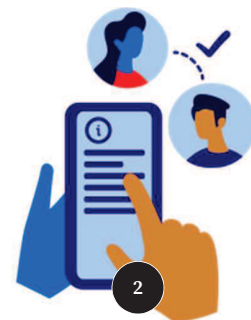
Trouver un emploi ou une formation (plateformes de recherche d'emploi, réseaux sociaux professionnels, ressources en ligne, petites annonces, Pôle Emploi)



Accompagner son enfant (suivi de la scolarité, services communaux de l'enfance, sensibilisation aux usages numériques des enfants et aux mécanismes excessifs ou addictifs)



Comprendre ce que le numérique peut apporter à sa TPE/PME (Démarches administratives, référencement/promotion en ligne)



Bilan quantitatif



Statistiques

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

144 personnes totales accompagnées durant cette période

294 accompagnements total enregistrés (dont récurrent)

26 ateliers réalisés, dont :

120 participants au total

90 accompagnements individuels

84 demandes ponctuelles

Thèmes des accompagnements

Prendre en main du matériel 144

Naviguer sur Internet 106

Courriels 66

Applications smartphone 3

Gestion de contenus numériques 9

Culture numérique 113

Traitement de texte 40

Échanger avec ses proches 5

Emploi, formation 0

Accompagner un aidant 0

Numérique et TPE/PME 1

Démarche en ligne 111

Sécuriser un équipement 12

Fraude et harcèlement 0

Santé 9

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

123 Accompagnements avec suivi, soit :

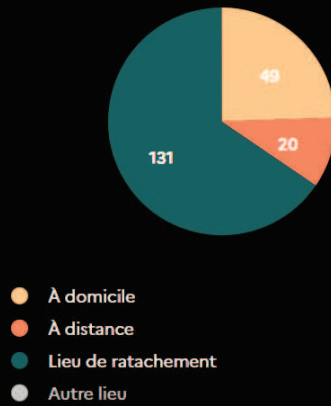
41% du total des usagers accompagnés sur cette période, dont :

31 en accompagnement individuel

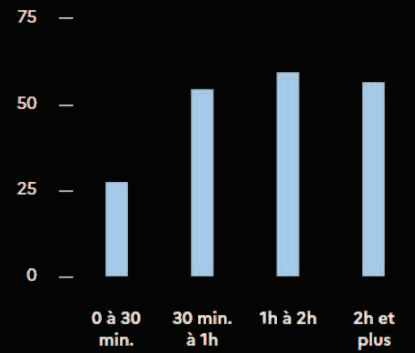
92 en atelier collectif

0 redirection vers une autre structure agréée

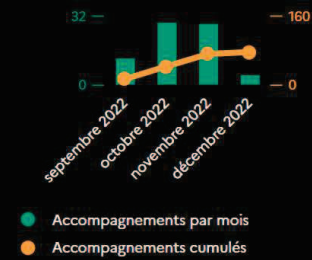
Canaux d'accompagnements



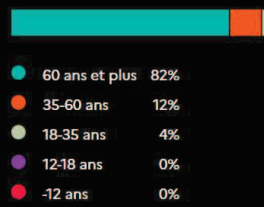
Durée des accompagnements



Evolution des comptes rendus d'activité



Tranches d'âge des usagers



Statut des usagers



Bilan qualitatif



En direction de tous les publics : accueil en Mairie

Aide aux démarches en lignes

- **En situation de premier accueil**, dès qu'un administré semble en difficulté avec le numérique ou l'exprime, les agents d'accueil l'orientent vers le conseiller numérique « *C'est devenu un réflexe* ».
 - le conseiller est disponible et reçoit l'administré immédiatement
 - le conseiller n'est pas disponible ; l'administré est recontacté ultérieurement
 - une carte de visite est remis à l'administré
- **Pour les démarches du quotidien**: quand la problématique de la méconnaissance du numérique existe, le fait d'avoir identifier quelqu'un en mesure d'engager un accompagnement soulage les personnes en difficultés.
 - Les administrés reviennent, sollicitent le conseiller numérique : ils savent qu'ils ont un appui au sein de la mairie et ont identifié Monsieur VARIN
 - « *On a la chance de vous avoir* ».
- **En support des demandes de CNI et Passeport** :
Prise de Rendez-vous, Pré-demande en ligne (ANTS).
 - Moins de frustration de l'utilisateur qui se retrouve à devoir faire une démarche avec un outil qu'il ne connaît pas ; le conseiller numérique prend le temps nécessaire, « *dédramatise* » et « *démystifie* » la démarche dématérialisée
 - Une confiance s'installe puisque la « *prise en charge* » se fait dans un espace clos.



En direction des seniors : Prise en charge individuelle et activités de liens

À domicile, repas Seniors, animation Senior

Aides directement à domicile selon les situations :

- Pour les gens dans l'impossibilité de se déplacer en Mairie – perte d'autonomie / mobilité réduite.
- Pour permettre un fonctionnement sur des difficultés inhérente au domicile : connexion WIFI, installation d'une imprimante...
- Pour être dans un cadre familial et rassurant.



Pour faire un lien avec les Seniors, public le plus éloigné du numérique, Monsieur VARIN créé des situations de proximité relationnelle avec le public cible

- Accompagnements et aides sur certaines sorties avec Laurent BOUDEVILLE, Animateur Senior
→ Sortie Théâtre, Loto, Semaine Bleue, ...
- Aides ponctuelles sur les repas Seniors du Mardi et du Jeudi.



Ateliers collectifs à l'Espace Pyramide

Delta7, thématiques ou libres



En binôme, avec DELTA7
8 semaines
(2h - 2 fois par semaine)

Atelier Impôt
2 dates
(2h - deux fois)

impots.gouv.fr



Atelier « libre »
4 semaines
(2h - 3 fois par semaine)

Atelier « libre »
7 semaines
(2h - 3 fois par semaine)



Participation des projets en mairie

Refonte du site Internet, Projet Intranet...

La présence du conseiller numérique permet, notamment, la prise en compte des besoins des publics les plus éloignés du numérique



Refonte du site internet : *villedebuc.fr*
Participation au groupe d'élaboration du nouveau site internet de la mairie
→ Prise en compte des besoins des services, retour utilisateurs
→ Présentation direct au public pour le lancement lors du Forum des Associations

Lancement d'un projet d'*Intranet*
Participation au groupe d'élaboration d'un intranet pour le personnel Mairie



Activités annexes

Appel Plan Canicule, Inscription à la vaccination Covid, Election



Plan Canicule
Appel auprès des personnes inscrites
Sur le registre du *Plan Canicule*

VaccyBus
Aide à l'inscription de vaccination
du VaccyBus avec *Doctolib Pro*



Elections
Participation en tant qu'agent municipal
aux Elections Présidentielles et Législatives de 2022



SEMAINE TYPE

CONSEILLER NUMÉRIQUE

- En Mairie
- A Domicile
- Atelier
- Activité Annexe

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI NOCTURNE	VENDREDI
9H					
10H					
11H	RDV "Numérique"	REUNION DE PÔLE COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉ (Espace Coop)	VEILLE NUMÉRIQUE	ZZZ	ATELIER Espace Pyramide
MIDI	MIDI				
13H	Aide Animation Senior	REUNION PROJET (Refonte du site internet, Intranet ...)	RDV ANTS	REPAS SENIOR	
14H					
15H	RDV A DOMICILE	Aide par Téléphone Préparation d'Atelier	RDV A DOMICILE	PERMANENCE Jusqu'à 20h	ATELIER Espace Pyramide
16H					
17H					

Perspectives



Formation

Aidants Connect



Sécurisation juridique

Le mandat Aidants Connect instaure un cadre légal pour les démarches réalisées pour autrui



Accompagnement Humain

Premier pas vers l'autonomie numérique, Aidants Connect garantit un suivi professionnel et humain



Un outil intuitif

Plus besoin de garder les identifiants et mots de passe de vos bénéficiaires, Aidants Connect le fait pour vous !

[Aidants Connect : C'est quoi ?](#)

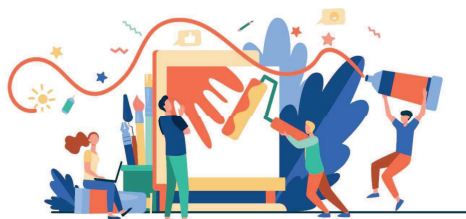
Aidants Connect

Perspectives

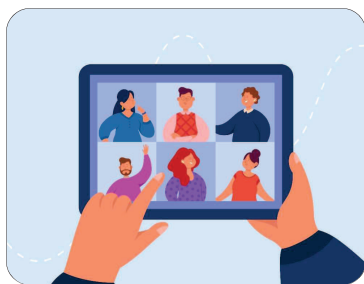
Ateliers « Chômeurs Longue Durée », Prêts d'ordinateurs/Tablettes, Intercommunalité, Evènementiel, ...



Atelier pour les « Chômeurs Longue Durée »
+
Continuité des autres Ateliers



Atelier en lien avec le Culturel
Participation aux évènements de la ville



Prêts de Tablettes / Ordinateurs
pour des publics éloignés



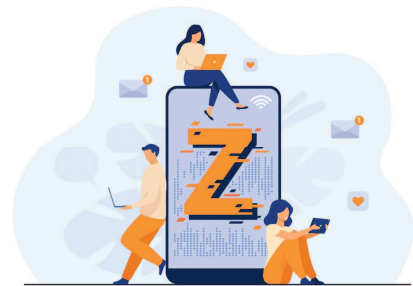
Travailler en Intercommunalité

Perspectives

Formation du Personnel, avec des partenaires et la jeunesse



Formations en interne du personnel



Ateliers Enfants / Jeunes



Intervention auprès des partenaires
Exemple : Formation résident d'Alteralia

Quels financements ?

Conseiller Numérique

Renouvellement des conventions de subvention des postes de Conseillers numériques France Services (conseiller-numerique.fr)

« Accompagner la pérennisation et le développement des postes de conseillers numérique France Services ».

Typologie	Année 1	Année 2	Année 3	Total sur 3 ans
Structures d'accueil Publique	17 500€ (Soit 70 % de la base actuelle)	12 500€ (50 %)	12 500€ (50 %)	42 500€
Bonification pour les structures publiques situées en QPV ou ZRR	2500 €	5000 €	Pas de bonification supplémentaire	50 000€
Structures d'accueil Privées	20 000€ (100 %)	14 000€ (70 %)	10 000€ (50 %)	44 000€

nota : structures publiques = collectivités locales
les associations sont considérées comme des structures privées

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

(Lien disponible en cliquant sur l'image)

Dématérialisation Conseillers numériques : qui va payer la note ?

Les financements de l'Etat alloués aux postes de conseillers numériques deviennent dégressifs, ce qui pose la question de la pérennisation du modèle.

Adopté dans le cadre de France Relance, le dispositif de recrutement et de formation de 4000 conseillers numériques France Services (CNFS) a été reconduit, mais avec des financements de l'Etat qui se réduiront progressivement. Cette mesure s'applique depuis le 1^{er} janvier aux recrutements ou renouvellements de poste. « L'idée est d'assurer une transition pour léguer un héritage pérenne de l'organisation locale de l'inclusion numérique, lancée massivement avec le plan de relance. Il s'agissait alors de mesures d'exception, rappelle Pierre-Louis Rolle, directeur de la stratégie et de l'innovation à la direction générale numérique de l'ANCT. Désormais, l'objectif est un dispositif durable, inscrit dans le temps long. Une ligne dédiée dans le budget de l'Etat a été créée, de 44 millions d'euros pour l'inclusion numérique. A titre de comparaison, le budget consacré à l'inclusion numérique hors expérimentation était de moins de 40000 euros avant la crise sanitaire. »

PAS DE FIDÉLISATION AU SMIC
Sur le volet des CNFS, la subvention de l'Etat, qui s'élevait à 50000 euros par poste sur deux ans, passe à 17500 euros pour les structures publiques et à 20000 pour les privées, dont les associations, durant

la première année. Le financement est dégressif, réduit à 12500 euros les deuxième et troisième années pour les employeurs publics, avec des bonifications les deux premières pour les structures publiques des quartiers relevant de la politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale. Elle sera de 14000 euros la deuxième année, puis de 10000 euros la troisième pour les structures privées.

« Les associations, qui en ont le plus besoin, sont désormais davantage soutenues que les

de Drôme et d'Ardèche et du réseau des médiateurs numériques de la Drôme. Elle entend la grogne des collectivités monter, certaines redoutant qu'après avoir financé le dispositif, l'Etat se désengage progressivement et les laisse seules face à des usagers qui se plaindront auprès d'elles si le service disparaît.

« Certes, le financement est dégressif, mais nous redoutons qu'il disparaisse après le plan de relance. Les CNFS s'inscrivent dans un écosystème plus large de médiation numérique. Ce



« L'objectif est d'assurer une transition pour léguer un héritage pérenne de l'organisation locale de l'inclusion numérique. »

Pierre-Louis Rolle, directeur de la stratégie et de l'innovation à la direction générale numérique de l'ANCT

structures publiques, c'est une bonne chose. Mais les sommes jusqu'ici allouées qui permettaient tout juste de rémunérer les CNFS au Smic, ce qui est très faible et ne permet pas de les fidéliser, sont à la baisse et dégressives», regrette Garlann Nizon, coordinatrice des CNFS

secteur nouveau est à un carrefour décisif et il va falloir le structurer, réagit Guilhem Pradallé, directeur général de La MedNum, coopérative de 130 acteurs de la médiation numérique. Si les collectivités se posent cette question, c'est qu'elles veulent continuer à

avoir des conseillers numériques pour assurer la médiation numérique. C'est donc un bon point pour le secteur. D'ailleurs, on ne peut pas nier qu'il y a eu dans certaines collectivités, comme dans le privé, un effet d'aubaine pour proposer ce service en bénéficiant des financements de l'Etat. »

GOVERNANCE A NÉGOCIER
Trouver des financements alternatifs fait donc partie des enjeux.

« Des négociations sont à venir pour construire, territoire par territoire, une gouvernance politique et financière. Nous allons accompagner cette réflexion dans le cadre du Conseil national de la refondation. Il s'agit de voir quelles sont les autres ressources mobilisables pour consolider le financement des CNFS : crédits de droit commun, fonds européens... » avance Pierre-Louis Rolle. La participation du privé est sur la table. « Des entreprises comme la Maif annoncent vouloir investir une partie de leurs résultats dans des projets sociaux. La médiation numérique pourrait en faire partie », indique Guilhem Pradallé. ■

GASTIE GIMBRIERE

Mutualisation et contribution du privé parmi les pistes

Lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Outiller la médiation numérique », la coopérative d'activité et d'emploi (CAE) Prisme travaille sur les modèles économiques à inventer. « Des fonctions pourraient être mutualisées entre structures de médiation pour aller chercher des financements plus efficacement. Les entreprises privées qui ne connaissent pas toujours nos activités mais reconnaissent avoir besoin

de nous quand on leur présente, pourraient être mises à contribution, explique Garlann Nizon, salariée de la CAE, pour qui une diversité de financement s'envisage. L'avantage du numérique est de s'immiscer dans de nombreux projets. Mais ce financement par projet est délicate car il n'est pas pérenne et, dans le cas des fonds européens, il demande d'avoir les rems suffisamment solides pour attendre les remboursements. »

Acte à classer

2023-06-30-05

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-07-06T16-47-45.02 (MI246223016)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20230706-2023-06-30-05-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Renouvellement du dispositif conseiller numérique

Date de décision : 06/07/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : [2023-06-30-05 Renouvellement
dispositif conseiller numerique.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/07/23 à 16:31

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 06/07/23 à 16:31

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 06/07/23 à 16:47

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 06/07/23 à 16:47

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 06/07/23 à 17:09

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 6 juillet 2023 17:10
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-06-30-05

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-06-30-05, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20230706-2023-06-30-05-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-06-30-05

Objet : Renouvellement du dispositif conseiller numérique

Date de décision : 06/07/2023

Date de transmission : 06/07/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.6. Emploi-formation professionnelle

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>